

**SYNDICAT MIXTE D'ETUDE POUR LE TRAITEMENT
DES DÉCHETS MENAGERS ET ASSIMILES RESIDUELS
DU STEPHANOIS ET DU MONTBRISONNAIS**

Extrait du registre des délibérations

SEANCE DU 22 MAI 2026 à 10h00

DELIBERATION N° 2026/06

ELECTION DU PREMIER VICE-PRESIDENT

Le comité syndical a été convoqué le 13 mai 2026

Nombre de délégués syndicaux en exercice : 15

Nombre de présents : 14

Nombre de pouvoirs : 0

Nombre de voix délibératives : 14

Délibération affichée le :

Membres titulaires présents :

Messieurs Daniel ARNAUD, Jérôme BANINO, Didier BERNE, Michel BOREL, Madame Catherine DOUBLET, Messieurs Franck CHASSAGNEUX, François DRIOL, Pascal GONON, Olivier JOLY, Jean-François POISSON, Georges ROCHETTE, Madame Julie TOKHI, Monsieur Cyril VILLARD

Membres titulaires absents représentés :

Monsieur Jean-François RASCLE représenté par Monsieur Dominique DECHANDON

Membres titulaires absents excusés :

Monsieur Joël BREUL

Membres titulaires absents :

Membres suppléants présents :

Secrétaire de séance :

Monsieur Jérôme BANINO

DELIBERATION N°6 – 22 MAI 2026
ELECTION DU 1^{ER} VICE-PRESIDENT

Vu :

- L'article L 5721-1 et suivants du Code général des Collectivités Territoriales,
- L'article L 5211- 1 du Code général des Collectivités Territoriales,
- L'arrêté inter préfectoral n°429/2008 du 19 novembre 2008 de Messieurs les Préfets du Rhône et de la Loire autorisant la création du Syndicat mixte d'étude pour le traitement des déchets ménagers et assimilés résiduels du Stéphanois et du Montbrisonnais (SYDEMER),
- L'article 10 des statuts du Syndicat mixte.

Monsieur François DRIOL, Président, invite le comité syndical à procéder au scrutin secret et à la majorité absolue des suffrages exprimés, à l'élection du premier Vice-Président.

Monsieur Pascal GONON fait acte de candidature.

Monsieur le Président demande s'il n'y a pas d'autres candidats. Il constate l'absence d'autre candidature.

Chaque délégué remet son enveloppe de scrutin dans l'urne.

Le dépouillement du vote donne les résultats suivants :

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne :	14
Bulletins blancs ou nuls :	0
Suffrages exprimés :	14
 Nombre de voix obtenues par	
Monsieur Pascal GONON	14

*Monsieur Pascal GONON (14 voix) ayant obtenu la majorité absolue des suffrages exprimés,
est proclamé premier Vice-Président.*

Pour extrait,
Le secrétaire de Séance



Jérôme BANINO

Le Président,



François DRIOL